



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU JURA

DIRECTION DES ACTIONS INTERMINISTÉRIELLES  
ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Bureau de l'Environnement  
et du Cadre de Vie

RECEPISSE N° 152/2008

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT

CHANGEMENT D'EXPLOITANT

La PREFETE du JURA,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu les dispositions de l'article R 512-68 du Code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 1282 du 22 août 2007 délivré au GAEC SCHOUVEY pour l'exploitation d'un élevage porcin sur le territoire de la commune de VAUDREY ;

Vu la déclaration reçue en Préfecture le 12 juin 2008, par laquelle les gérants du GAEC SCHOUVEY, font connaître le changement de dénomination sociale de l'entreprise s'appelant désormais EARL du VILLOT à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008 ;

Vu l'avis du 23 juin 2008 de la Direction départementale des services vétérinaires du Jura sur le changement d'exploitant déclaré pour le site exploité sur le territoire de la commune de VAUDREY ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Jura ;

DELIVRE

à l'EARL du VILLOT, récépissé de la déclaration susvisée, sous réserve de la stricte observation des dispositions de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter n°1282 du 22 août 2007, ainsi que, le cas échéant, de l'ensemble des actes pris postérieurement à cette date pour les activités précédemment citées.

Le Secrétaire général de la Préfecture du Jura, l'Inspecteur des installations classées, le Lieutenant Colonel, commandant le groupement de gendarmerie du Jura et le Maire de VAUDREY sont chargés de veiller à l'application de ces dispositions, dont une copie sera également adressée à l'EARL du VILLOT, qui devra satisfaire à ses obligations dans le cadre du respect de la réglementation des arrêtés qui lui sont désormais applicables.

Fait à Lons-le-Saunier, le 30 SEP. 2008

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

La Préfète

Pour la Préfète et par délégation,  
la Secrétaire Administrative

Giséle BOUILLER

La Préfète,

Pour la Préfète et par délégation,  
le Secrétaire Général

Francis BLONDIEAU